

# COMPTE RENDU

## Séance du 29/06/2021

**Présents** : Mme OZAN Claudine, Maire, Mmes : LEBARBIER Nathalie, MOREAU Sindy, NORMAND Adeline, MM : ALLANET Christophe, BUREAU Joël, LEROUX Loïc, MENANT Sébastien, PAPILLAUD Christian, PIGEON Eric, POTTIER Victorien, TELLIER Roland

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme BRUNEAU Valérie à Mme NORMAND Adeline

**Excusé(s)** : Mme DEROUINEAU Isabelle

**Absent(s)** : Mme PAUX Virginie

**A été nommée secrétaire** : M. TELLIER Roland

#### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 22/06/2021

**Date d'affichage** : 22/06/2021

#### Objet de la séance

#### SOMMAIRE

- Subventions associations
- Contrat renfort Agent
- Référent Défense
- Election commission électorale
- Distributeur de pain
- Questions diverses

Madame le maire ouvre la séance à 20h00 et indique que vu la situation sanitaire, celle-ci se déroulera à huit clos.

## 2021/42 : Subventions des associations

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des demandes de subvention formulées par les associations et après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention aux associations selon les critères suivants :

- Associations sportives et culturelles HORS associations du SIVOS : 10€/enfants de moins de 18 ans habitant Nuillé le Jalais
- Associations du SIVOS : 100 € + 10€/enfants de Nuillé le Jalais scolarisés dans le SIVOS
- Etudiants / Apprentis dans un centre de formation : 30€/élèves inscrits habitants Nuillé Le Jalais
- Autres associations : maintenir les subventions versées en 2020
- D'étudier toutes les nouvelles demandes de subvention en conservant la base d'une subvention exceptionnelle la 1ère année puis une base de 100€ + 10€/enfant les années suivantes.
- vote les subventions suivantes au budget 2021 :

Associations	Montant accordé
Musique du Breil	150
Asso Inter AFN	50
Amicale du SIVOS	480
Coopérative de Nuillé	700
Union Sportive Breilloise	80
Sapeurs-Pompiers Breil	150
EPS Collège Bouloire	30
BTP CFA	60
Les petits pieds	40
Intens' danse	40
Tennis de Connerré	40
Chambre des métiers	30
la Troupe	300
<b>TOTAL</b>	<b>2150</b>

- décide d'attribuer une contribution de 9€ par habitant pour le fonctionnement du centre social soit 4581€
- décide de faire un don de 220€ aux restos du cœur
- décide d'adhérer à l'association des Maires de la Sarthe
- décide d'adhérer à l'association des Maires de France

## 2021/43 : Création d'un poste d'agent technique polyvalent dans le cadre du dispositif PEC

*Madame Le Maire ou le-la Président/Présidente* expose que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en « parcours emploi compétences ».

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 9 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Madame le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste d'Agent Polyvalent :
  - Entretien des espaces verts (Tonte, Taille, débroussaillage...)
  - Entretien de Voirie (Balayage, Marquage, Signalisation...)
  - Entretien des bâtiments (Peinture, plomberie, petite réparation...)
- Durée des contrats : 9 mois renouvelable jusqu'à 24 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 h00
- Rémunération : base minimale du SMIC,

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec pôle emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée

### **LE CONSEIL MUNICIPAL (ou autre assemblée délibérante),**

- **DECIDE** de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste d'Agent Polyvalent :
  - Entretien des espaces verts (Tonte, Taille, débroussaillage...)
  - Entretien de Voirie (Balayage, Marquage, Signalisation...)
  - Entretien des bâtiments (Peinture, plomberie, petite réparation...)
- Durée du contrat : 9 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention
- Durée hebdomadaire de travail : 20 h
- Rémunération : base minimale du SMIC,

- **DECIDE** de préciser que la commune bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec le pôle emploi ainsi que de l'exonération des cotisations patronales.

- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec pôle emploi, et le contrat avec les salariés.

### **2021/44 : Référent Défense**

Vu la démission de Mr Papillaud du conseil municipal, en tant que référent défense

Le Conseil municipal doit donc désigner un membre du Conseil Municipal qui sera correspondant défense.

Ce correspondant sera l'interlocuteur pour la défense.

Il sera le premier relais d'information et de renseignement entre les administrés, les jeunes et le ministère de la défense.

Monsieur LEROUX Loïc se porte candidat.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la candidature de Mr Leroux en tant que référent défense.

#### **2021/45 : Commission Electorale**

Vu la loi du 1er /08/2016 transférant au Maire la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et les radiations des électeurs

Vu l'obligation de la mise en place d'une commission électorale chargée de contrôler a posteriori les décisions du maire en ce qui concerne les inscriptions, les radiations et de veiller à la régularité des listes électorales.

Vu le nombre d'habitants de la commune inférieur à 1000,

Vu la démission de Mr Papillaud en tant que conseiller municipal

Madame le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle nomination de deux conseillers municipaux (1 titulaire et 1 suppléant)

Après délibération l'assemblée décide à l'unanimité de nommer Mr BUREAU Joël en tant que titulaire et Mr LEROUX Loïc en tant que suppléant.

#### **2021/46 : Location distributeur de baguettes**

Vu le contrat de location avec la société "ma Baguette",

Vu la tacite reconduction de ce contrat par période de 6 mois

Vu la consommation du nombre de baguettes,

Vu la volonté du boulanger de ne pas acheter le distributeur pour le moment,

Madame le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur la prolongation ou non de ce contrat.

Après délibération l'assemblée décide à la majorité (3 contre-0 abstention - 10 pour)

- de prolonger le contrat de location avec la société "ma Baguette"

- de régler la totalité du loyer du distributeur, le boulanger devra uniquement payer les options qu'il aura choisies (sans contact, alerte SMS...)

- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrat

#### **Complément de compte rendu :**

##### **- Subventions associations :**

- Mme le Maire propose de ne plus subventionner l'association « Sarth 72 » (repas payés par les familles, association qui se porte bien financièrement) et propose de réfléchir à la mise en place d'une aide (coupon, panier gourmand) à l'ensemble des anciens.
- Mr Bureau demande si les associations « génération mouvement » peuvent prétendre à une subvention. Réponse : il faut déposer une demande de subvention qui sera étudiée par la commission.

##### **- Renfort d'agent polyvalent**

Mme le Maire informe que plusieurs candidats ont été reçus et que 2 profils ont été retenus (une personne venant d'obtenir son bac pro espace vert et une personne ayant déjà de l'expérience) Le choix de Walter s'est porté sur la seconde personne car polyvalente grâce à ces diverses expériences et autonome.

La proposition est donc de proposer à cette personne un stage au mois de juillet et de commencer son contrat PEC au 1<sup>er</sup> octobre pour la durée minimum légale.

#### - **Distributeurs de Baguettes**

Mme Normand explique qu'à ce jour, la situation est très mitigée pour le boulanger, il réalise des journées à presque 50 baguettes et d'autres à peine 20.

La situation est donc peu voire pas rentable pour le boulanger qui ne souhaite pas faire l'acquisition du distributeur. Néanmoins il est toujours d'accord pour poursuivre la location même si ce n'est pas très rentable afin que le service soit maintenu pour les jalaisiens.

Mme Moreau demande si la machine peut être déplacé vers la place de l'église (plus centré dans le village) Réponse : coût lié au déplacement car scellée au sol, pas d'électricité.

#### - **Commerce**

Mr LEROUX informe avoir 7 candidatures, des entretiens ont déjà été réalisés, quelques-uns plus intéressants que d'autres. Néanmoins il informe étudier l'ensemble des candidatures.

Mme MOREAU et Mme NORMAND informe l'assemblée avoir rencontré Mme De Heras de la CCI, quelques informations sont à retenir :

- diverses aides départementales, régionales peuvent être demandée.
- Il est possible d'effectuer les travaux par l'intermédiaire de l'agent communal.
- Il faudra contacter la FDJ pour le renouvellement du contrat
- Mme De HERAS préconise une expérience primordiale pour une activité de restauration et pas une obligation d'expérience si c'est une activité que Bar/épicerie
- Une formation pour le commerçant est obligatoire pour la licence 4

#### - **Aménagement Commune**

Mme le Maire informe que le test qui est en place depuis plusieurs semaine a eu des retombées positives et négatives auprès de la population. En fonction, de certaines remarques des modifications ont été faites :

Côté le Breil : écluse déplacée, passage piéton créé, panneau d'agglomération déplacé, îlot avec 2 places de stationnement. Aucun coût supplémentaire n'est à prévoir car ce sont des déplacements.

Côté Connerré : Un îlot a été déplacé et une place de parking enlevée, la place face à la borne incendie a également été enlevée.

Afin de vérifier et de valider ce nouvel aménagement Mr Pottier revient sur place le mardi 06 juillet. A la suite de son passage il nous transmettra le plan et le chiffrage puis demandera l'avis au département. En fonction de la validation du département, les travaux commenceront en août ou en octobre.

#### - **Travaux**

##### ○ Ecole

Mme le Maire informe que pendant les vacances d'été, l'agent communal créera un placard dans le hall des classes, renivellera la pierre au niveau des jeux.

Mme Normand indique que la réalisation du jeu du serpent a été effectué et que celui-ci plait beaucoup aux enfants. Les prochains travaux prévus sont de repeindre les jeux au sol de la cour, décorer le portail, décorer les portes des toilettes, repeindre les rampes et les buts.

- Terrain de jeux

Mme Normand informe qu'à la suite du cabinet d'étude, une proposition de projet a été faite. Une réunion est programmée le mardi 6/07 à 18h30

- Cimetière

Mr Tellier informe que les travaux du portail du cimetière seront réalisés en juin 2022 par les sociétés SMJ et Froger

- Trottoirs Bellevue

Mr Tellier informe que les travaux de joints de trottoirs seront effectués en septembre par l'entreprise Cousin.

- Eclairage public

Mme le Maire informe du changement de lampadaires (6 mâts et lanterne) au niveau de Bellevue qui sera réalisé par l'entreprise Citéos. Nous avons eu l'accord de subvention de la DETR et une aide commerciale d'EDF

- Plafond cantine

Les travaux de réparation du plafond à la suite du dernier orage seront effectués prochainement par « décors et peintures ».

- Pigeons

Mr Tellier informe que des cages ont été placées chez des habitants pour capturer les pigeons qui deviennent de plus en plus envahissant dans la commune. Cette cage a été placée sous les conseils de Mr Pasquier de Bouloire faisant parti de la Fédération des chasseurs.

- **Conseil d'école**

Mme le Maire informe que les effectifs sont en diminution, à la rentrée 2020, il y avait 158 élèves contre une prévision de 151 pour la rentrée 2021 dont 4 TPS.

Les classes de PS, MS, GS, CP, CE1 seront en 1 niveau et sur le site d'Ardenay il y aura des classes de double niveau CE2/CM1 et CM1/CM2.

Mme le Maire informe que lors de ce conseil le budget des écoles et les sorties scolaires ont été évoquées.

- **Animation**

Mme Moreau informe l'assemblée que la commission a travaillé sur le tracé d'une randonnée à réaliser en autonomie. La réalisation d'un oiseau au long bec indiquera le chemin aux randonneurs.

Mme Moreau notifie que lors de la journée du patrimoine la visite de l'Eglise sera possible mais qu'en l'absence d'Éric et Loïc une réflexion est en cours pour présenter l'édifice (papier, audio)

La commission animation commence à travailler sur les paniers gourmands de fin d'année qui seront notamment composés de produits locaux.

Mme le Maire informe l'assemblée que les délégations de Mme Moreau lui seront retirées, néanmoins Mme Moreau restera 1<sup>ère</sup> adjointe jusqu'au vote qui aura lieu lors du prochain conseil municipal.

**La séance est levée à 23h00**